

Points de Vigilance

Pour les SDIS

En cas de prise en charge de cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus 2019-nCoV

Version 1 du 20/03/2020





Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 2 sur 12

Sommaire

Liste des abréviations	3
Présentation générale	4
Définitions	4
Organisation générale	5
Agents.....	5
Logistique et circuits.....	6
Vie de caserne	7
Repas	7
Entretien des locaux.....	7
Sport	7
Hygiène.....	7
Filière incendie	8
SUAP	8
Principe d'engagement	8
Organisation de la prise en charge des victimes cas confirmé ou suspecté	9
Organisation de la prise en charge des victimes non suspects	9
Situations particulières.....	9
Autres interventions.....	10
SSSM	10
PUI	10
Fabrication de SHA	10
Constitution de kits infectieux.....	10
Gestion des masques.....	10
Interventions MSP et ISP	11
Liens et documents utiles.....	12



Points de vigilances pour les SDIS
devant un ou plusieurs cas suspects ou
confirmés d'infection à
coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 3 sur 12

Liste des abréviations

ARS	Agence régionale de santé
CPias	Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins
DASRI	Déchet d'activité de soins à risque infectieux
EPI	Équipement de protection individuelle
PUI	Pharmacie à usage intérieur
SDIS	Services départementaux d'incendie et de secours
SHA	Solution hydro-alcoolique
SSSM	Service de santé et de secours médical
SUAP	Secours d'urgence aux personnes
VSAV	Véhicule de secours et d'assistance aux victimes
SPP	Sapeur-pompier professionnel
SPV	Sapeur-pompier volontaire



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 4 sur 12

Date	Modifications apportées
20/03/2020	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction du document

Présentation générale

Le présent document a pour objectif de rappeler les différents points de vigilance dans la gestion de cas Covid-19 confirmés/ suspectés parmi les victimes et/ ou les agents de SDIS. Il s'agit d'une checklist qui collige les points de vigilance qui contribuent à une gestion optimale de la situation. Il concerne l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels comme volontaires. Il complète mais ne reprend pas les conduites à tenir proposées par les différentes sociétés savantes. Ce document est établi au regard des connaissances actuelles et est susceptible d'évoluer au regard des nouvelles connaissances scientifiques ou des situations rencontrées sur le terrain.

Définitions

Cas confirmé : victime dépistée positive COVID-19.

Cas suspect :

- ✓ toute victime présentant : fièvre ou sensation de fièvre, toux, gêne respiratoire pouvant aller jusqu'à la détresse respiratoire.
- ✓ toute victime même asymptomatique ayant eu un contact étroit et prolongé avec un cas

Contact étroit : personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas et/ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats. Ou qui a prodigué directement des soins ou assisté à des soins à un cas confirmé sans moyen de protection adapté.



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 5 sur 12

Organisation générale

- Engagement minimum lors des interventions
- Limitation au strict minimum des venues dans les centres de secours (livraisons indispensables, personnel de garde, etc.),
- Seules les formations indispensables au besoin de service pourront être maintenues sous réserve d'adaptation (organisations sur le temps de garde des agents, nombre limité de participant, évitement des situations de contact étroit.
- Sensibiliser les professionnels à limiter les situations de promiscuité favorisant les contacts étroits avec des cas potentiels : contact de moins d'1 mètre et/ ou de plus de 15 minutes. (*ex : affluence dans les vestiaires, espaces communs etc.*).
- Prévoir, si nécessaire, un renfort en personnel pour assurer la continuité de service de jour comme de nuit

Agents

Agents à risque de développer une forme grave

Au regard de l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 14/03/2020 (référence en annexe) :

- Prévoir l'identification des professionnels à risque de développer une forme grave
- Dans la mesure du possible les retirer des services à risque, à défaut prévoir un port du masque chirurgical systématique sur la totalité du temps de travail, dans le respect des conditions d'utilisation, de tolérance.

Port de la barbe

Le port de la barbe ne permet pas de garantir une étanchéité parfaite du masque FFP2.

Lentilles de contact

Privilégier le port de lunettes de vue.



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 6 sur 12

Logistique et circuits

Dotation en matériel :

S'assurer de disposer du matériel suivant en quantité suffisante et de la capacité de réapprovisionnement en cas de besoin :

- masques chirurgicaux et appareils de protection respiratoire type FFP2 (cf. utilisation de l'aspirateur de mucosité, manœuvres d'intubation ou d'extubation),
- solution hydro-alcooliques à défaut produits nécessaires à sa fabrication,
- savons et essuie-mains à usage unique,
- gants à usage unique dans toutes les tailles nécessaires (dans le cadre des précautions standard),
- produits désinfectants (javel ou autre désinfectant virucide EN14476),
- sacs poubelle DASRI,
- mouchoirs en papier.

Déchets :

Les déchets liés à la prise en charge de cas suspects ou confirmés seront éliminés dans la filière DASRI sans distinction des autres déchets DASRI.



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 7 sur 12

Vie de caserne

Repas

- S'assurer que l'arrivée à la salle de restauration et le départ s'effectue sans regroupement de personne et permette de respecter des distances d'au moins 1 mètre entre les personnes. A défaut organiser dans la mesure du possible la prise de repas dans le temps.
- La vaisselle ne nécessite aucun traitement spécifique (produits/ température etc.).
- Changer les torchons à chaque service.
- Ranger la vaisselle propre dès qu'elle est sèche.
- Nettoyer les tables après chaque utilisation.
- Réaliser une désinfection du réfectoire à la fin du service.

Entretien des locaux

Le virus a une capacité de survie dans l'environnement de 3h sur surfaces sèches et jusqu'à 6 jours sur surfaces humides. Ceci justifie un entretien minutieux idéalement pluriquotidien, à minima quotidien ciblant plus particulièrement :

- les poignées de porte qui ne pourraient pas être maintenues ouvertes
- les mains courantes,
- les objets de la vie courante (machines à café etc.)
- les boutons (télécommandes, interrupteurs, sonnettes, ascenseur etc.)

Choix des produits :

- possibilité d'utiliser un détergent-désinfectant conforme à la norme de virucidie NF14 476 ou de l'eau de javel à 0,5 % de chlore actif.
- L'utilisation de l'eau de Javel nécessite le respect de certaines règles notamment de dilution et de conservation, détail disponible notamment sur le site internet du CPias BFC (lien en annexe).

Sport

- Elargir les distances entre les agents à au moins 3 mètres
- Désinfecter le matériel utilisé

Hygiène

En cas d'hygiène des mains avec de l'eau et du savon s'assurer que le séchage des mains se fait avec des essuie-mains à usage unique ou à défaut un linge propre.



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 8 sur 12

Filière incendie

SUAP

Principe d'engagement

VSAV

- Privilégier dans la mesure du possible de dédier un VSAV à la prise en charge des cas confirmés ou suspectés : VSAV « Covid ».
- Ne doter le VSAV « Covid » qu'avec le minimum de matériel nécessaire de façon à faciliter son entretien.
- Si le VSAV « Covid » était indisponible, engager un VSAV autre SUAP.
- Entretien du VSAV :
 - Les mesures barrières (port du masque chirurgical pour la victime et pour les membres de l'équipage présent dans la cellule) ont pu être mises en place tout le long de la prise en charge dans le VSAV et lors du transport → entretien habituel, possibilité de retour disponible sous réserve de disposer de l'armement nécessaire.
 - Les mesures barrières ont été mises en place partiellement ou n'ont pas pu être mises en place → retour au centre indisponible et entretien approfondi dès le retour.
 - Choix des produits d'entretien (Cf. § entretien des locaux).

Equipage

- Privilégier l'engagement d'équipes dédiées de façon à limiter l'exposition des agents
- Habillage avec le kit infectieux (composition cf. § PUI) à distance de la victime si possible à l'extérieur de la pièce
- Engager le nombre minimal d'agent auprès de la victime chef d'agrès, si besoin équipier et si besoin conducteur.

Tenue

- Attention : les cols des tenues ne doivent pas dépasser de la surblouse, privilégier le port de t-shirt aux chemises F1.
- Le port de gants à usage unique n'est attendu que dans le cadre des précautions standard c'est-à-dire lors de contact avec des muqueuses ou des liquides biologiques ou s'il existe un risque d'AES
- Le double gantage n'est pas indiqué
- Attention, une fois le kit infectieux revêtu, les membres de l'équipage n'auront plus accès au contenu de leurs poches. Prévoir en amont d'avoir tout le matériel nécessaire accessible (stylo, moyen de transmission du bilan etc.)



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 9 sur 12

- Les gants et masques ne doivent pas être conservés dans les poches. Ils s'y contaminent et peuvent également s'abîmer, notamment les masques dont des fibres filtrantes sont cassées à chaque manipulation, et deviennent alors inefficaces.
- La tenue est normalement protégée, il n'est pas nécessaire de la changer après chaque intervention Covid.
- En revanche il pourrait être conseillé d'ôter la tenue en fin de garde ou si elle n'avait pas pu être correctement protégée, de la transporter dans un sac hermétique avant de la laver à 60° pendant un cycle de min 30 min.
- Il n'existe pas de recommandation quant à la nécessité d'utiliser une lessive spécifique. Un cycle de min 30 min à 60 °C est attendu.
- Chaussures : il n'est pas nécessaire de prévoir un entretien ou un changement de chaussures après intervention.
- Document support pour le transport sanitaire [[lien](#)] disponible sur le site du CPias BFC.

Organisation de la prise en charge des victimes cas confirmé ou suspecté

- Les cas confirmés ou suspectés de Covid-19, doivent être pris en charge en portant un kit infectieux.
- Respecter les consignes d'habillage et de déshabillage
- Lors du déshabillage, il est impératif que le masque soit retiré en dernier
- Si une aspiration, intubation, extubation remplacer le port du masque chirurgical par le port d'un masque FFP2+ lunettes de protection
- En cas de port d'un masque FFP2, s'assurer de la bonne étanchéité du masque en réalisant un Fit-Check. Cette technique consiste à vérifier l'étanchéité du masque FFP2 en obturant la surface filtrante du masque avec les mains, à inspirer, puis à retenir sa respiration quelques secondes. Si l'étanchéité est bonne, le masque doit demeurer légèrement plaqué sur le visage.
- Prévoir le port d'un masque chirurgical ainsi qu'une désinfection des mains des victimes avec une solution hydro-alcoolique avant la prise en charge dans le VSAV.
- Les EPI à usage unique devront être éliminés en DASRI.
- Le matériel réutilisable devra être nettoyé et désinfecté avant d'être réutilisé.
- Il existe une excrétion virale dans les selles.

Organisation de la prise en charge des victimes non suspectes

La prise en charge se fait selon les modalités habituelles dans le respect des précautions standard.

Situations particulières

Découverte d'un corps

- Toute découverte de corps devra être considérée comme cas suspect et nécessitera la mise en œuvre du kit infectieux.



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 10 sur 12

- Si le corps devait être placé dans une housse mortuaire, s'assurer que cette dernière puisse être hermétiquement close. Elle devra être nettoyée à l'eau de javel une fois fermée (solution à 0,5 % de chlore actif et temps de contact minimal d'une minute).
- S'assurer que le matériel est compatible avec une telle désinfection.

Autres interventions

- Maintenir dans la mesure du possible une distance d'1 mètre entre les agents et les victimes/ témoins.
- Avoir à disposition dans les engins 1 flacon de solution hydro-alcoolique ainsi que des masques chirurgicaux permettant d'assurer une dotation d'un masque par effectif de l'engin dans le cas où des contacts plus rapprochés seraient indispensables.
- Les masques pourront être mis à disposition dans un conditionnement unitaire.
- En cas d'utilisation des masques d'ARI, ces derniers devront faire l'objet d'une désinfection.

SSSM

PUI

Fabrication de SHA

La fabrication du SHA se fera selon les règles de bonnes pratiques pharmaceutiques et répondra aux différents textes en vigueur.

Une attention particulière sera portée sur la réutilisation de flacons avec une vidange et un nettoyage des pompes.

Constitution de kits infectieux

- Composition : masque chirurgical, surblouse à manche longue à usage unique, charlotte, lunettes de protection.
- Les masques FFP2, nécessaires lors des manœuvres sur la sphère respiratoire (++aspiration) pourront être séparés des kits infectieux.
- L'utilisation de masques périmés est possible, la péremption concernant les caractéristiques de l'élastiques.
- En cas d'utilisation de masques périmés, prévoir à minima 1 masque FFP2 de plus de façon à pouvoir le changer si l'élastique venait à casser.
- Les kits pourront être conditionnés individuellement de façon à ne pas déconditionner plus de tenue que nécessaire.

Gestion des masques

L'approvisionnement en masque peut être parfois sous tension, il est donc préconisé un usage raisonné des masques :

- Utiliser des masques chirurgicaux uniquement lorsque c'est indiqué : prise en charge d'un cas confirmé ou suspecté, contact nécessairement à moins d'un mètre avec un cas confirmé ou



Points de vigilances pour les SDIS devant un ou plusieurs cas suspects ou confirmés d'infection à coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 11 sur 12

suspecté, dans le cadre des précautions standard dès lors qu'il existe un risque de projection (y compris chez des victimes non suspectes).

- Un masque chirurgical peut-être maintenu en place jusqu'à 4h maximum et pourra être utilisé pour plusieurs victimes dès lors qu'il n'est pas manipulé.
- Au regard des conditions d'exercice, il n'est pas pertinent de proposer un port prolongé de masque FFP2, bien qu'il soit possible de les porter jusqu'à 8h s'ils ne sont pas manipulés.
- Attention les masques en tissus n'ont pas démontré leur efficacité. Par ailleurs, le tissu est favorable au maintien d'un environnement humide à proximité immédiate de la bouche et du nez, il pourrait donc être au contraire un élément favorisant la contamination en cas d'exposition.
- La réutilisation des masques après séquestre, autoclavage ou séchage etc. n'est pas préconisée. Dès lors qu'un masque est ôté il doit être jeté.

Interventions MSP et ISP

- Respecter les mêmes consignes que pour le SUAP
- Les indications du port du masque FFP2 sont étendues aux pratiques d'intubation/extubation.
- Ne pas faire d'aérosols.
- Ne pas faire de ventilation non invasive.



Points de vigilances pour les SDIS
devant un ou plusieurs cas suspects ou
confirmés d'infection à
coronavirus SARS-Cov-2

Version 1
Rédaction : CBS
20/03/2020
Page 12 sur 12

Liens et documents utiles

Recommandations SF2H :

Avis de la SF2H : relatif au [traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient confirmé à 2019-nCoV et à la protection des personnels](#) du 07 février 2020

Site du ministère de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

Avis du Haut Conseil de la Santé Publique

Prise en charge du corps d'un patient décédé :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=764>

Avis provisoire Recommandations relatives à la prévention et à la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères :

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=776>

Gestion des déchets d'activités de soins (DAS) produits au cours de l'épidémie de Covid-19, en particulier en milieu diffus :

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=782>

Documents CPias BFC

Ces derniers sont téléchargeables sur le site du CPias BFC www.cpiasbfc.fr